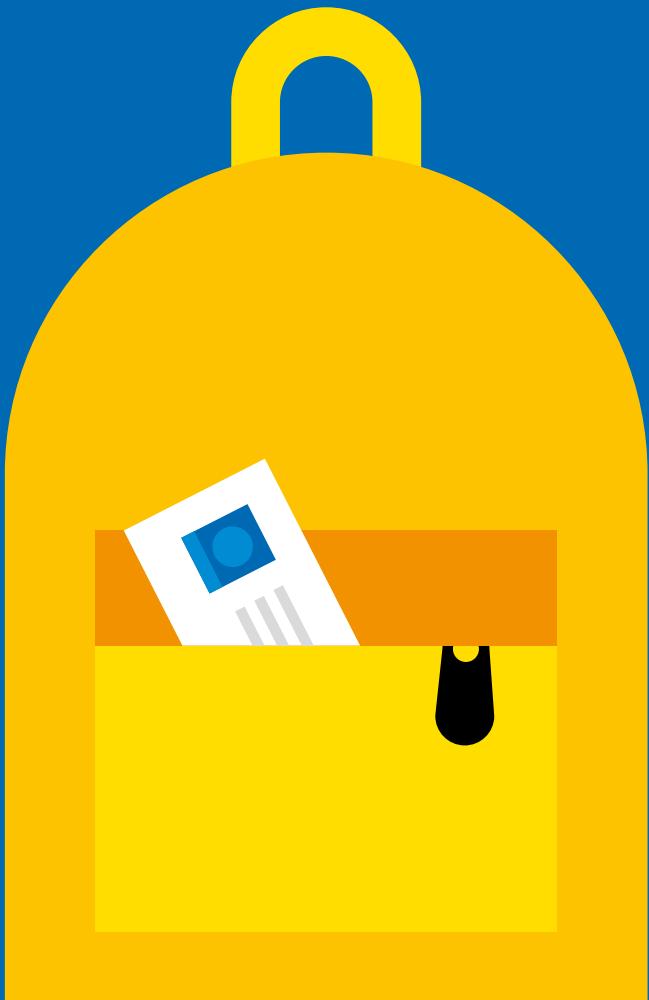


# L'accueil des mineurs non accompagnés

## DOSSIER DE PRESSE



**11 532**

ENFANTS SUIVIS PAR LA  
PROTECTION DE L'ENFANCE  
EN GIRONDE

**5772 jeunes**

CONFIÉS AU DÉPARTEMENT

**1324**

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

**1,6 millions**

HABITANTS EN GIRONDE  
EN 2018

**272 millions**

BUDGET DE TOUTE LA  
PROTECTION DE L'ENFANCE  
EN 2021, SOIT + 41% PAR  
RAPPORT À 2016

#### Contacts presse

Typhaine CORNACCHIARI :  
05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44  
typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Laurent GAZAL :  
05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02  
l.gazal@gironde.fr

Marie-Hélène POPELIER :  
05 56 99 51 25 - 06 22 26 69 72  
m.popelier@gironde.fr

**Site :** Gironde.fr  
**Facebook :** Département de la Gironde  
**Twitter :** @gironde

## Introduction

Pour le Département de la Gironde, il est important de rappeler que les mineurs non accompagnés (MNA) peuvent être une chance pour notre territoire s'ils sont bien accueillis et accompagnés dans leur projet.

L'usage du terme MNA est souvent dévoyé pour évoquer des jeunes délinquants, jetant ainsi l'opprobre sur l'immense majorité bien insérée. Dans la réalité, les mineurs non accompagnés (MNA) sont des jeunes qui ont affronté de nombreuses difficultés et sont animés d'une vraie envie de réussir et de s'insérer.

L'exemple de Saint Macaire est un exemple emblématique d'un accueil qui dynamise tout un village.

## Sommaire

► Evolution de l'accueil des MNA en Gironde	4
► Le principe de péréquation	5
► Le système d'évaluation des MNA	6
► Le parcours d'un mineur non accompagné	7
► Zoom sur Saint Macaire	8

## Evolution de l'accueil des mineurs non accompagnés en Gironde

**350**

MINEURS ISOLÉS EN GIRONDE  
FIN 2015

**795**

MINEURS ISOLÉS EN GIRONDE  
FIN 2017

**1 324**

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS  
AU 31/12/2020

**+ 67%**

DE JEUNES ENTRE LE  
31/12/2017 ET LE 31/12/2020

CONTRATS JEUNES

MAJEURS

**1 500**

EN GIRONDE (MNA OU NON)

CONTRE

**20 000**

DANS TOUTE LA FRANCE  
EN 2019

Jusqu'en 2017, les mineurs non accompagnés entrant dans la protection de l'enfance étaient accueillis dans les foyers, familles d'accueil, les mêmes structures que tous les enfants de l'aide sociale à l'enfance. Mais l'augmentation très importante et subite en 2017 du nombre de jeunes concernés, conjuguée à la spécificité du parcours et des attentes de ces jeunes, ont conduit à créer des structures dédiées et des solutions rapides.

Fin 2019, ces solutions ont été révisées pour offrir au jeune un parcours en quatre phases :

- une évaluation juste et rapide
- un bilan via les plateformes
- un accueil dans une structure adaptée à son projet
- un contrat jeune majeur

Début 2020, un appel à projet a été lancé pour créer près de 600 places d'ici 2022, en maillant bien le territoire pour inscrire ces jeunes dans des dynamiques locales et ainsi leur permettre de mieux s'insérer en trouvant des places en formation et en apprentissage notamment.

Cet appel à projet a ainsi créé :

- des plateformes (environ 200 places), sas d'orientation qui accueillent les jeunes pour 6 mois maximum, le temps d'évaluer leurs besoins et de définir le projet de vie de chaque jeune individuellement (hébergement, formation correspondant le mieux au projet professionnel et d'insertion du jeune),
- des hébergements pérennes (environ 400 places), les jeunes partent ensuite dans des hébergements soit diffus (studios, colocations, accompagnés par une équipe pluridisciplinaire axant le travail éducatif sur l'apprentissage progressif de l'autonomie), soit dans des petits foyers pour les plus jeunes ou nécessitant un accompagnement 24h/24. Ces internats accueillent entre 6 et 20 jeunes.

Aujourd'hui 13 associations accueillent les mineurs non accompagnés dans plus de 25 structures dédiées.

Une volonté girondine : le contrat jeune majeur

Le Département a choisi de ne pas laisser les jeunes sans solution à l'âge de 18 ans. Les mineurs non accompagnés, comme tous les jeunes de la protection de l'enfance de Gironde, peuvent bénéficier d'un contrat jeune majeur, qui permettra leur accompagnement, et le cas échéant leur hébergement, jusqu'à l'âge de 21 ans.

Ce contrat est régulièrement réévalué par le bureau MNA qui tient compte de l'autonomie (administrative, professionnelle, de santé) du jeune, sa capacité à se prendre en charge et son insertion dans la société.

**233 jeunes**

ARRIVENT CHAQUE ANNÉE

EN GIRONDE PAR LA  
PÉRÉQUATION, EN MOYENNE

Une fois la minorité établie, le Département se doit d'accueillir le jeune dans les mêmes conditions que n'importe quel enfant confié à l'aide sociale à l'enfance. Une clé de répartition a été créée pour éviter les situations de déséquilibres qui existaient jusqu'en 2015 entre départements.

La clé de répartition tient compte de la population du département. Lorsqu'un département accueille plus de jeunes que ce nombre établi par le ministère de la justice, via la cellule nationale MNA, ces jeunes partent dans d'autres départements qui en accueillent moins. Les Départements, ainsi que les parquets des mineurs, envoient les ordonnances de placement à la cellule nationale qui établit les orientations à effectuer pour respecter cette répartition.

Malgré l'augmentation importante du nombre de jeunes qui se présentent pour être évalués en Gironde (400 jeunes évalués en moyenne ces dernières années), notre Département accueille proportionnellement moins de jeunes que la quote-part définie (2,5% des jeunes accueillis dans la protection de l'enfance en 2020). Chaque année, il accueille donc des jeunes évalués dans d'autres départements (205 en 2019).

Il n'aurait donc aucun intérêt à refuser de reconnaître certains jeunes évalués en Gironde majeurs pour en accueillir d'autres extérieurs au Département.

	2017	2018	2019	2020
jeunes évalués en Gironde	54	114	165	159
jeunes d'autres départements	338	293	205	99
Total MNA entrant en protection de l'enfance en Gironde	392	407	370	258

## Le système d'évaluation des MNA

EN 2020

40

PERSONNES ONT DEMANDÉ PROTECTION

72%

ONT ETE RECONNUS MAJEURES

52%

DES JEUNES CONSIDÉRÉS MINEURS PAR LE DÉPARTEMENT ONT REÇU UNE MESURE DE PROTECTION PAR LE PARQUET

DEPUIS LE 1ER FÉVRIER 2021

100

JEUNES ACCUEILLIS

25

PARTIS D'EUX-MÊMES EN COURS D'ÉVALUATION

26

ÉVALUATIONS ACHEVÉES A CETTE DATE

22

DONT 22 CONSIDÉRÉS MINEURS PAR LE CDEF

49

ÉVALUATION ENCORE EN COURS

Depuis 2013\*, l'évaluation de l'âge des jeunes qui se présentent doit être réalisée par les Départements.

Le Département de la Gironde avait alors confié cette mission au Cos Quancard qui avait créé une structure dédiée : le SAEMNA (service d'accueil et d'évaluation des mineurs non accompagnés). Chaque année, le SAEMNA évaluait en moyenne 400 jeunes ces dernières années. Une opération compliquée visant à mieux connaître le jeune et son parcours pour pouvoir déterminer son âge et ainsi l'orienter vers les services de l'ASE s'il est mineur ou les services de l'Etat s'il est majeur.

Or l'enjeu est important, il serait dangereux de faire cohabiter dans un même lieu de vie des adultes et des enfants, sous un même statut de mineurs.

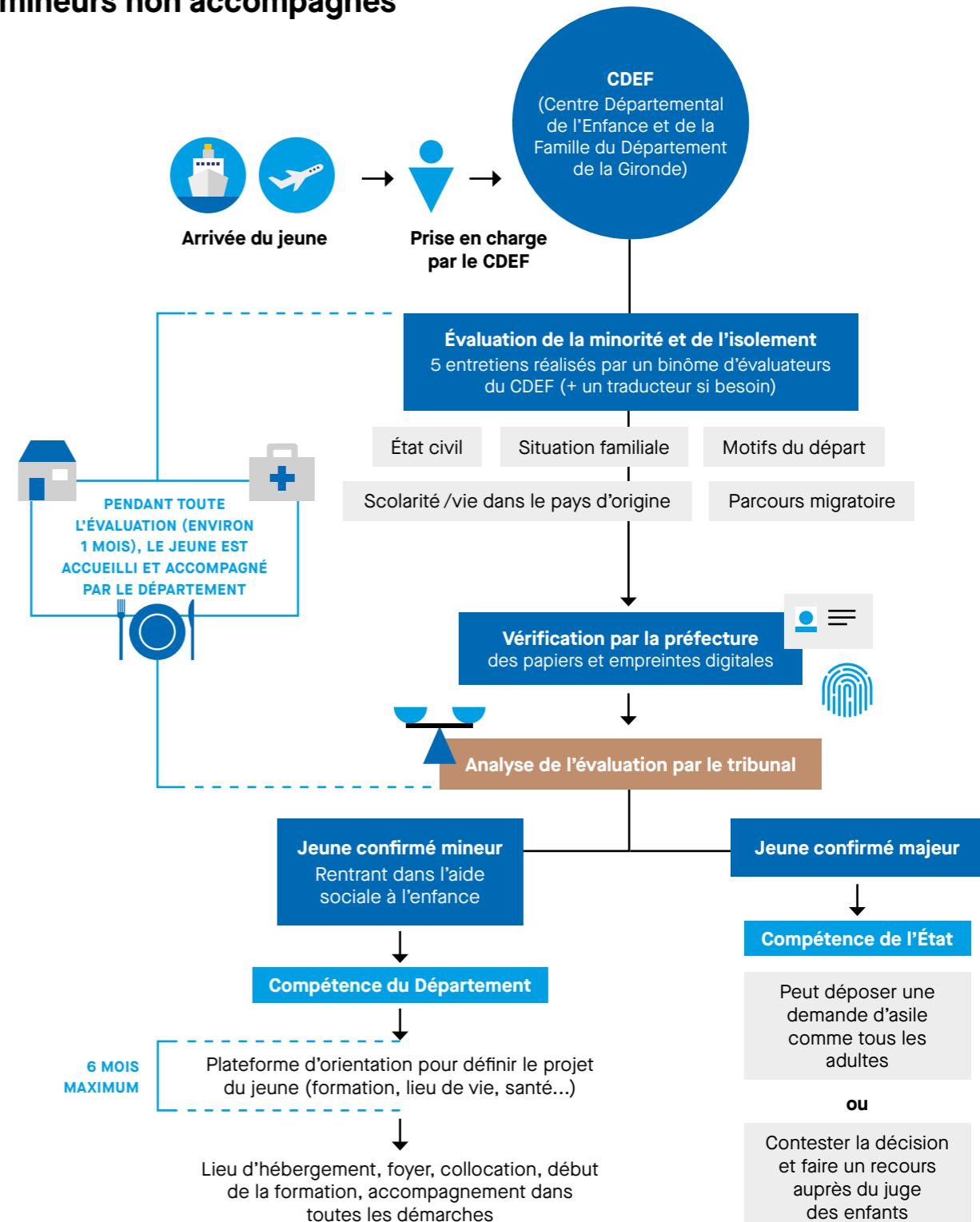
Considérant que la politique d'immigration est une mission régaliennes, le Département de la Gironde, se bat depuis le début pour que cette évaluation soit prise en charge par les services de l'Etat. En effet, cela relève d'une responsabilité nationale, ces jeunes une fois sortis de la protection de l'enfance pourront prétendre à une régularisation réalisée par la Préfecture. On peut d'ailleurs constater qu'une fois l'évaluation de minorité réalisée par le Département, celle-ci est validée ou non par le Parquet des mineurs.

En 2018, les Départements ont obtenu que la **vérification documentaire, c'est à dire des papiers d'identité produits par les jeunes, soit réalisée par les services de l'Etat** (réfèrent fraude de la préfecture et police aux frontières), plus compétents pour repérer l'authenticité des actes de pays étrangers.

Depuis le 1er février, c'est le centre départemental de l'enfant et de la famille qui réalise les évaluations. Ce changement a pour objectif d'améliorer et accélérer la procédure pour permettre aux jeunes d'entrer plus rapidement dans leur projet de vie, d'être plus accompagnés pendant l'évaluation en étant directement hébergé par les services du Département.

\* circulaire Taubira du 31 mai 2013

## Processus de l'évaluation des mineurs non accompagnés



## Zoom sur Saint Macaire

**Ouverte en mars 2018 dans l'ancienne gendarmerie de Saint Macaire, cette structure a connu des débuts mouvementés.**

Un mois avant son ouverture, des articles évoquant la création d'une nouvelle structure de protection de l'enfance accueillant de jeunes étrangers ont occasionné des réactions négatives chez certains habitants (pétition, tracts de désinformation...). Cependant ces réactions négatives ont très vite rencontré une vraie mobilisation chez les Macariens qui ont proposé leur aide, des meubles, des vêtements...

Ce sont aujourd'hui près de 20 bénévoles qui interviennent auprès des jeunes pour du soutien scolaire ou l'apprentissage du français. Des relations très fortes se sont nouées entre les bénévoles et les jeunes qui vont déjeuner ou partent en vacances avec des familles macairiennes.

Les employeurs (garage, restaurants, entreprises du bâtiment...) aussi se sont mobilisés pour proposer un contrat à ces jeunes volontaires et travailleurs, bien accompagnés par les professionnels. Les clubs sportifs comme les associations culturelles ont également bien accueilli les jeunes. La mairie a même proposé que 2 jeunes deviennent conseillers municipaux jeunes.

Cette implication a permis la création d'un potager partagé, de séjours de découverte de grandes villes françaises, la participation bénévole des jeunes au Jazz day de Saint Macaire...

Aujourd'hui, l'exposition [Hors les murs], est encore un beau symbole de ce partage qui se vit à St Macaire. Loïc Le Loët, photographe de l'agence VU, a travaillé quelques temps comme veilleur de nuit au sein de la structure. Il a appris à connaître ces jeunes, c'est ainsi que naturellement, il a proposé à un petit groupe de travailler à un projet photographique. 7 jeunes sont ainsi partis à la découverte de leur village et partagent aujourd'hui ce monde qui les entoure.

### En chiffres :

- ▶ **28 places**, soit 60 jeunes accueillis en 3 ans. Parmi eux, 40 sont demeurés sur le canton, 20 ont rejoint d'autres services su Bordeaux.
- ▶ **22 personnes encadrent** les jeunes (éducateurs spécialisés, formateur en français langue étrangère, infirmière, psychologue, veilleurs de nuit...). La plupart habitent à proximité ce qui a également facilité le maillage associatif et professionnel
- ▶ **scolarité** : 50% des jeunes accueillis à St Macaire ont suivi une scolarité classique, contre 15 à 20% dans les structures en métropole.

#### **Contacts presse**

Typhaine CORNACCHIARI :  
05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44  
[typhaine.cornacchiari@gironde.fr](mailto:typhaine.cornacchiari@gironde.fr)

Laurent GAZAL :  
05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02  
[l.gazal@gironde.fr](mailto:l.gazal@gironde.fr)

Marie-Hélène POPELIER :  
05 56 99 51 25 - 06 22 26 69 72  
[m.popelier@gironde.fr](mailto:m.popelier@gironde.fr)

**Site :** [Gironde.fr](http://Gironde.fr)  
**Facebook :** Département de la Gironde  
**Twitter :** [@gironde](https://twitter.com/gironde)